



Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

Conseil municipal du mardi 06 avril 2021

- La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00 ; sont présents tous les membres en exercice.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.

Ordre du jour :

1) Comptes rendus de commissions :

Mme Isabelle PERRIN fait un résumé succinct de la séance de la commission *Communication et Informations municipales* dont elle est la présidente :

Commission "Communication et Informations municipales" Mardi 09 mars 2021 à 10h30

Membres présents: Serge HIET, Karine HUART, Eden LEICHTENAUER et Isabelle PERRIN avec Francine LEROY et Pauline ROSIER, secrétaires de mairie.

Invité : Sylvain LEICHTENAUER, infographiste

Suite à la demande de la commission, M. Sylvain LEICHTENAUER nous présente :

- ♦ Le logo pour la commune de Val-de-Vesle sur lequel il a travaillé et qui remplacera le blason qui n'est pas très représentatif de notre village en plein développement.
Le sigle est très simple car il a pour but d'être percutant et il permettra, lorsqu'il sera connu par tous, d'identifier aussitôt la commune de Val-de-Vesle.
M. LEICHTENAUER a surtout travaillé sur les lettres V (initiales du village), sur les traits d'union entre les 3 mots (arrêté déposé en 1965 lors de la fusion des 3 communes) et sur une déclinaison de la couleur verte pour la démarche écologique de la commune (Territoire Engagé pour la Nature, etc.).
Un slogan pourra être ajouté au logo (comme par exemple : entre rivières et forêts) selon la personne à qui il est destiné (courrier officiel, bulletin municipal, manifestations, site internet etc.)
On pourra aussi décliner le logo en insérant des photos à l'intérieur du sigle, en version monochrome ou quadrichromie et en positionnant le tout de différentes façons (horizontalement, verticalement etc.).
- ♦ Le site internet de la commune qu'il a modifié (pour nous permettre de voir ce que cela pourrait donner) pour le rajeunir (barre noire avec menu déroulant), le rendre plus convivial (grande photo d'accueil sur chaque page et pied de page fixe avec les coordonnées et horaires d'ouverture de la mairie) et surtout plus simple d'utilisation pour y insérer des documents, des photos etc. Cela permettrait à Pauline, en charge du site internet de la commune, de travailler dans de meilleures conditions.
L'hébergeur resterait le même (1&1) mais un abonnement supplémentaire serait nécessaire.

Les membres de la commission se donnent une semaine pour réfléchir au nouveau logo, qui pour l'instant leur convient, et décideront ensuite de l'adopter ou non.
La commission aimerait procéder au basculement du site internet pour septembre pro-

chain et, si le logo est retenu, elle en profiterait pour l'insérer dans les différents documents administratifs, le bulletin communal, sur le mobilier urbain etc.

Pour ce qui est du bulletin communal, à part Publisher (utilisé actuellement), M. Sylvain LEICHTENAUER propose d'essayer pendant quelque temps le logiciel de Publication Assistée par Ordinateur (PAO) Adobe InDesign qui pourrait convenir mais qui est payant. Les autres logiciels de PAO réservés à des spécialistes sont beaucoup trop difficiles à utiliser par une commune qui n'a pas de personne dédiée à la communication.

Mme Eden LEICHTENAUER propose de contacter un photographe qui pourrait faire un reportage photos sur la commune. Ces photos serviraient entre autres à alimenter notre site internet. Elle se demande aussi s'il ne serait pas utile d'avoir une page Facebook pour la commune.

M. Sylvain LEICHTENAUER propose de continuer à modifier le site internet de la commune pour qu'il soit prêt en septembre prochain et se tient à la disposition de chacun pour en expliquer l'utilisation ; il se propose aussi de former les personnes qui utiliseront le logiciel Adobe InDesign si ce dernier est retenu.

La réunion s'achève à 12h00

Mme Isabelle PERRIN, après l'avoir montré à l'ensemble du Conseil municipal, précise que le logo a été validé par la commission et qu'il sera utilisé lorsque le nouveau site internet sera opérationnel (pas avant septembre 2021).



Mme Karine HUART fait un résumé succinct de la séance de la commission *Créer du lien / Vie locale* dont elle est la présidente :

Commission « Créer du lien / Vie Locale » Mardi 23 mars 2021 à 19h30

Membres présents : Micheline BELLOUIN, Grégory DELAVENNE, Karine HUART, Eden LEICHTENAUER, Denis MOREAU, Isabelle PERRIN, Nathalie ROUSSEL-MORIN, et Stéphane VANLOMMEL.

1. Demandes de subvention :

- Association « Prévention Routière » : elle sensibilise différents publics, à l'aide d'outils pédagogiques, au changement des comportements sur la route pour éviter les risques pouvant entraîner handicaps et décès. Il est proposé de reconduire la subvention de 2020 qui était de 150 €.

- AFM TELETHON : la commission décide de ne pas répondre favorablement à leur demande de subvention. Un de nos critères de sélection étant de favoriser les associations locales au service des habitants. Jusqu'en 2019, certaines associations de Val-de-Vesle mettaient en place des animations dont les recettes revenaient au Téléthon.

- Association « Les Papillons Blancs en Champagne » : elle se bat pour offrir une réponse adaptée aux enfants et adultes porteurs d'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés ou polyhandicapés.

La commission décide de reporter la demande de subvention car elle souhaiterait connaître si des personnes de notre commune bénéficient de leurs services.

- l'ADMR intervient auprès des personnes âgées à hauteur de 77 % de leur activité mais aussi auprès des personnes handicapées ainsi que pour des services à la personne. Pour la commune de Val-de-Vesle, l'ADMR est intervenue pour 1650 heures et 967 repas livrés (en 2019). Il est proposé de reconduire la subvention de 600€ qui est attribuée chaque année.

2. Préparation de la journée nettoyage des rues :

Les membres de la commission veulent mettre en avant et féliciter l'initiative de 2 familles avec leurs enfants qui ont, ce dimanche, ramassé 3 gros sacs poubelles de déchets entre Val-de-Vesle et l'écluse.

Nous donnons rendez-vous le samedi 17 Avril 2021 à 9h45 Place de la Mairie à tous les habitants de la commune qui souhaitent participer à une matinée nettoyage sur la commune pour former des groupes de 4 personnes.

Prévoir l'achat de gants et de sacs poubelles.

3. Aménagement des abords de l'église de Wez :

Pour rappel : le CMEJ commission « Aménagement et environnement » avait travaillé sur l'implantation d'un abri bus au quartier de Wez. Les jeunes avaient noté sur le compte rendu de la réunion du 21 Septembre 2018 : « les jeunes souhaitent un abri transparent avec une structure en bois fermée sur 3 côtés et profond... A l'extérieur des bancs pour attendre dans le coin herbeux lorsqu'il fait beau. »

- Les membres de la commission choisissent un abri avec une ossature bois et plexiglas d'une longueur de 4m, d'une largeur de 2,50m et d'une hauteur de 2,25m qui va s'intégrer au réaménagement du petit parc.
- Après discussion sur la mise en place d'un arbre de Noël, il est décidé de ne pas implanter cet arbre et de conserver les 3 cerisiers fleurs actuellement en place. Lors d'une prochaine réunion, la commission reparlera des illuminations de ce parc pour les fêtes de fin d'année.
- Le mobilier urbain (table de pique-nique et bancs) est choisi. Il reste juste à définir la couleur du bois pour se rapprocher au plus près de la couleur de l'abri bus.
- 3 petits jeux sont choisis parmi les modèles de la société Kompan (spécialiste des espaces de jeux et fitness en plein air pour tous les âges) sur le thème insecte.

4. Questions diverses :

- Isabelle PERRIN informe la commission que certains habitants de la commune aimeraient qu'il y ait des jeux pour les très petits dans le parc du « Petit Bois ».
- Eden LEICHTENAUER signale qu'il n'existe pas d'espace jeux au quartier de Courmelois et que les habitants doivent prendre leur véhicule pour se rendre au quartier de Thuisy. Il serait donc bien de définir un endroit pour cet espace (pourquoi pas devant le terrain de camping) et d'y implanter quelques jeux.
- Un rendez-vous est demandé avec le commercial de la société Kompan afin d'établir des devis.
- La prochaine réunion aura lieu le mardi 20 Avril 2021 à 19h30.

La réunion s'achève à 20h45



Mme Karine HUART fait un résumé succinct de la séance de la commission *Action sociale* dont elle est la présidente :

Commission « Action sociale » Mardi 30 mars 2021 à 18h30

Membres présents : Micheline BELLOUIN, Cathy HACHET, Karine HUART, Viviane JACQUEMART, Eden LEICHTENAUER, et Nicole PIVIDORI.

Membres excusés : Nathalie BALICKI, Séverine GIGNON, Serge HIET, Patricia LORAIN, Isabelle PERRIN, Brigitte MAILLET-LENS et Stéphane VANLOMMEL ;

1. La vaccination COVID-19:

Dès le 18 janvier, la commune a établi une liste des personnes éligibles à la vaccination avec 66 noms. Un courrier leur a été adressé pour les informer sur la procédure à suivre (modalités d'inscriptions et lieux des centres de vaccination). A ce jour, la plupart des personnes de plus de 75 ans qui souhaitaient se faire vacciner ont obtenu un rendez-vous. Si tel n'était pas le cas, il serait souhaitable que vous nous en fassiez part.

2. Liste des personnes seules de plus de 70 ans :

Une liste des personnes de plus de 70 ans vivant seules a été constituée. Un questionnaire, qui demandait les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence, a été distribué aux personnes concernées afin de le remettre en mairie. 37 personnes y ont répondu soit environ 70 %. Ces informations n'ont été collectées que pour être utilisées lors d'évènements très particuliers comme des épisodes de grand froid, de canicule, en cas de pollution, d'épidémie etc. et ne seront exploitées que dans des conditions garantissant leur confidentialité. Il sera important de la mettre à jour régulièrement.

La réunion s'achève à 19h00



Reprise de l'ordre du jour du Conseil municipal

2) Subventions :

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions suivantes :

- 150 € à l'association « Prévention Routière » ;
- 600 € à l'association ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de Verzy.

3) Vote des taux de fiscalité 2021 :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux actuels des taxes foncières bâties et non bâties.

Mme Brigitte MAILLET-LENS demande si les personnes qui paient encore actuellement la taxe d'habitation continueront à la payer pour les années à venir ?

M. le Maire lui répond qu'à ce jour, la taxe d'habitation a été supprimée pour 80 % des ménages. En 2023, elle n'existera plus sauf pour les résidences secondaires.

4) Vote des budgets :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, de voter les 3 budgets suivants :

- M 14
- Commerce Multiservices
- Bois Branscourt 2

♦ M14 - Budget général de la commune

BUDGET UNIQUE 2021- M14				
• Produit des services	41 400,00 €	R E C E T T E S	• FCTVA	29 000,00 €
• Impôts, pylônes et AC	631 000,00 €		• TA	9 000,00 €
• Dotations de l'Etat	79 800,00 €		• VF	1 225 375,00 €
• Locations immeubles	10 000,00 €		• Rbt emprunt théorique	75 000,00 €
• Versement BB2	6 000,00 €		• Subventions	60 000,00 €
• Remboursement intérêts théoriques	12 225,00 €		• Divers	100,00 €
• Subvention	30 000,00 €		*report 2020	34 452,00 €
• Report 2020	1 408 750,00 €			1 432 927,00 €
	2 219 175,00 €			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
• Charges générales	419 700,00 €	• Emprunt	23 500,00 €	
• Personnel	210 000,00 €	* déficit 2020	34 452,00 €	
• Charges financières	3 100,00 €	*dépenses imprévues	7 975,00 €	7,5% * depenses 2020
• GIR	229 000,00 €	• Aménagements Terrains communaux	100 000,00 €	
• Dépenses imprévues	65 000,00 €	• Bâtiments communaux (mairie-bat co-foyer)	117 000,00 €	
• Autres charges	67 000,00 €	• Voiries	250 000,00 €	
• VI	1 225 375,00 €	• Matériel	55 000,00 €	
	2 219 175,00 €	• Eglise Wez / Parvis / Square	220 000,00 €	solde= 27651,48 €
		• Signalisation	70 000,00 €	
		• Illuminations	20 000,00 €	
		• Eglise de Courmelois	200 000,00 €	
		*Biodiversité	15 000,00 €	
		• Acquisition de biens	300 000,00 €	
		• Parc de la Mairie	20 000,00 €	
			1 432 927,00 €	

◆ **Lotissement du Bois Branscourt - Phase 2**

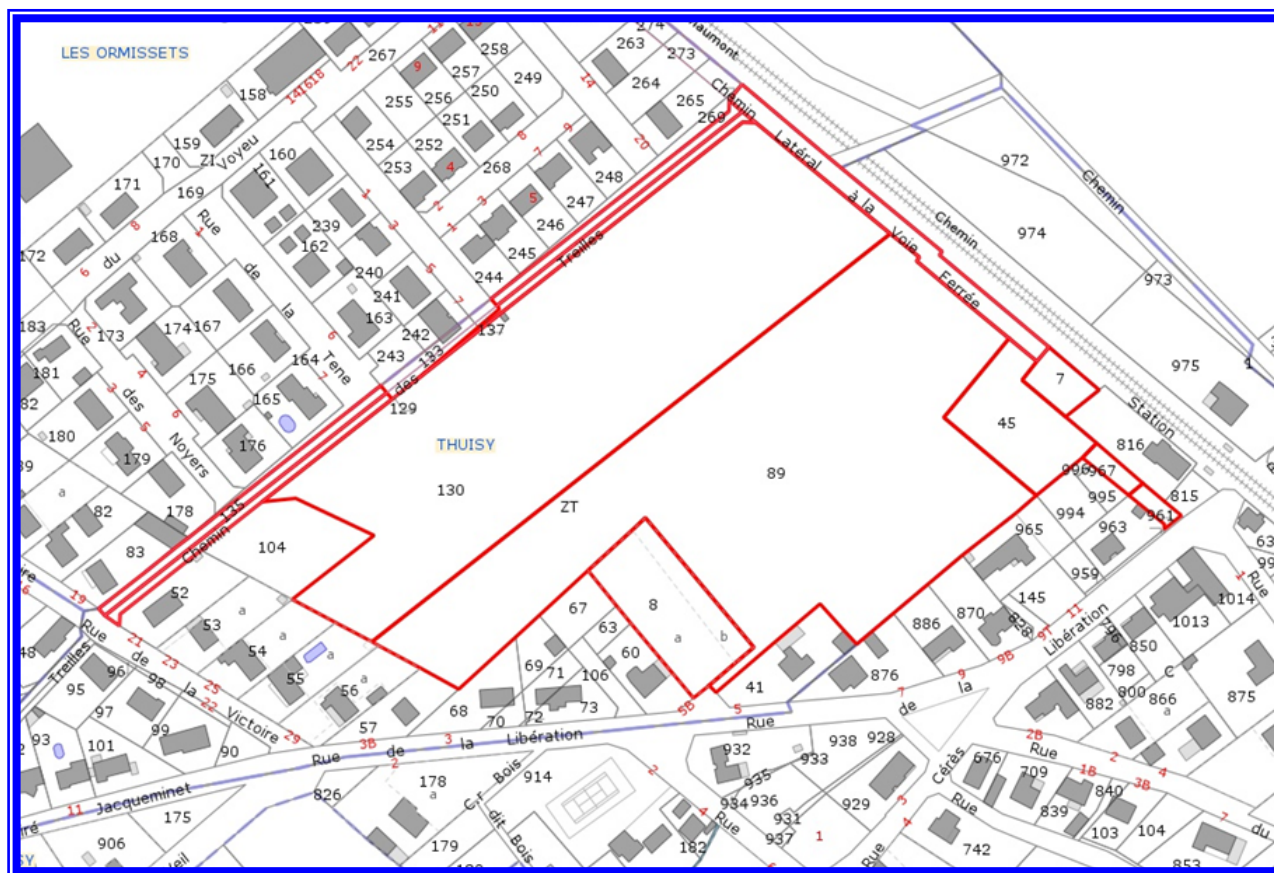
<u>BOIS BRANSCOURT 2 -BUDGET 2021</u>	
• Report 2020	6 290,76 €
	<hr/>
	6 290,76 €
	R E C E T T E S
• Charges générales*	6 290,76 €
	<hr/>
	6 290,76 €
	D E P E N S E S
* Achat, études, équipement et travaux	

◆ **Commerce multiservices**

<u>COMMERCE MULTISERVICES - BUDGET 2021</u>				
• Loyers	5 200 €	R E C E T T E S	• VF	9 400 €
• Report 2020	13 214 €		• Amortissements	9 100 €
• Amortissements	8 500 €		• Emprunt	5 000 €
	<hr/>		• Report 2020	635 €
	26 914 €		<hr/>	24 135 €
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
• Charges générales	8 414 €	D E P E N S E S	• déficit 2020	635 €
• Amortissements	9 100 €		• Amortissements	8 500 €
• VI	9 400 €		• Travaux	15 000 €
	<hr/>		<hr/>	24 135 €
	26 914 €			

5) 6) 7) et 8) Bois Branscourt 3 : validation du projet - Choix de procédure - Constitution de commission ad hoc - Fin de la convention d'occupation précaire du site

M. le Maire présente le périmètre de l'opération, les enjeux et les objectifs ainsi que le bilan financier provisionnel de l'aménagement de la future phase du projet du Bois Branscourt 3:



Périmètre de l'opération

Enjeux et objectifs:

Caractéristiques et enjeux du site :

- Volonté de valorisation des terrains, proches de la gare communale ;
- Zone 1AU du PLU / présence d'une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) définissant les principes d'aménagement ;
- Maîtrise foncière partielle : présence d'une indivision et d'une convention précaire à l'intérieur du périmètre. Ces biens indivis seront à acquérir par l'opérateur et la convention précaire sera à retirer par la commune après passation de la procédure de sélection de l'aménageur ;
- Risque archéologique faible suite à des études déjà opérées par la commune.

Les principes fondamentaux d'aménagement sont les suivants :

- Programmation habitat (cibles accession privée et logement social / seniors) ;
- Création d'un nouvel accès (sud-ouest) ;
- Viabilisation d'un emplacement réservé pour la création d'un équipement sportif et création d'un espace de stationnement adjacent (d'utilisation commune équipement / gare) ;
- Création d'un espace vert selon l'OAP.

	Risque aménageur	Risque collectivité
Risques liés aux acquisitions foncières		
Surcoûts liés au retard dans le déroulé des éventuelles procédures d'expropriation / préemption	X	
Surcoûts liés au retard d'acquisition - procédure d'expropriation	X	
Surcoûts liés à l'évolution du prix des acquisitions foncières de plus de 10 % par rapport à ce qui est fixé au bilan annexé	X	
Risques liés au sol		
Surcoûts liés à la qualité géotechnique des sols	X	
Surcoûts liés à d'éventuels frais de dépollution	X	
Risques liés aux études et documents réglementaires		
Surcoûts liés aux éventuelles études complémentaires non identifiées par le concessionnaire	X	
Surcoûts économiques liés à une modification du programme à la demande de la collectivité	X	X
Surcoûts économiques liés à une modification du programme suite à l'évolution réglementaire (PLU, servitude...)		X
Risques liés aux études et aux travaux		
Retards ou dépassement des coûts liés à un défaut de montage des autorisations d'urbanisme	X	
Risques liés aux coûts financiers		
Surcoûts de frais financiers liés à des retards de versement de participations publiques de la part des collectivités	X	X
Surcoûts de frais financiers liés à une mauvaise gestion, anticipation des frais, demande de subventions	X	
Risques liés aux commercialisations		
Surcoûts liés à des défauts de commercialisation	X	

Bilan prévisionnel	Total € HT
Dépenses	3 414 113 €
Foncier	825 000 €
Acquisition des terrains	750 000 €
Frais d'acquisition	75 000 €
Travaux	1 810 914 €
Equipements	0 €
Parc	0 €
Viabilisation du site	1 750 914 €
Accès	60 000 €
Autres charges	712 051 €
Assurances	54 327 €
Communication	0 €
Etudes (sol, pollution, etc.)	108 655 €
Commercialisation	54 327 €
Maîtrise d'œuvre	126 764 €
Aléas travaux	181 091 €
Portage	0 €
Rémunération de l'aménageur	186 886 €
Participation	0 €
Frais financiers	66 148 €
Recettes	3 440 000 €
Cession des terrains	3 440 000 €
TAB	3 360 000 €
Logements adaptés	80 000 €
Autres recettes	0 €
Subventions	0 €
Excédent / (Déficit)	25 887 €

Bilan prévisionnel
Bilan estimé Aménageur
(pour 80 logements)

Grille de répartition des risques entre la collectivité et le concessionnaire

Programmation habitat :

- Programmation habitat de 80 logements incluant 15% de logements sociaux / séniors ;
 - ⇒ Semi-collectif autorisé ;
 - ⇒ Lots hors semi-collectif de 500 m² ;
 - ⇒ Emplacement des logements sociaux souhaité le long de la voie ferrée au nord de l'opération ;
 - ⇒ Emplacement des logements séniors souhaité adjacent à l'espace vert prévu par l'OAP, au sud de l'opération ;
 - ⇒ Intégration d'un local destiné à accueillir une micro-crèche.
- Création d'un accès supplémentaire (sud-ouest) ;
- Viabilisation d'un emplacement réservé de 3 500 m² pour la création d'un équipement sportif communal au nord de l'opération, adjacent à la gare, accompagné d'un espace de stationnement adapté (d'utilisation commune équipement / gare) ;
- Création d'un espace vert selon l'OAP ;
- Prix de vente : 105 € HT/ m² du terrain soit un lot moyen autour de 60 000 €, 40€ HT /m² pour les logements aidés / séniors.

Il est donc décidé, à l'unanimité, de :

- valider le projet ;
- choisir la concession d'aménagement avec transfert de risque partagé (voir la grille de répartition des risques entre la collectivité et le concessionnaire qui est une « photographie » des engagements réciproques et qui détermine les responsabilités de chacune des parties dans la bonne réalisation du contrat et le maintien de l'équilibre économique initial) ;
- constituer une commission d'appel d'offres spécifique pour cette opération qui sera composée de 5 titulaires et de 5 suppléants sous la direction de M. le Maire comme suit :
 - ⇒ les élus titulaires : Jean-Michel SPANAGEL, Karine HUART, Nathalie MORIN-ROUSSEL, Eden LEICHTENAUER et Yves RAMOS
 - ⇒ les élus suppléants : Isabelle PERRIN, Brigitte MAILLET-LENS, Grégory DELAVENNE, Micheline BELLOUIN et Jérémy RICHY
- de mettre fin, à compter du 1^{er} novembre 2021, à la convention précaire qui liait la commune à l'EARL AUBERT JACQUEMINET ;
- d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de publication, selon le code des marchés publics, pour trouver un aménageur d'ici la fin de l'année.

9) Square et parvis de l'Église de Wez:

M. le Maire informe le Conseil municipal que, pour l'aménagement du square et du parvis de l'église de Wez, il n'y aura pas de subvention de la part du Département et que celle attendue par la Région sera inférieure à celle espérée. Il va donc solliciter la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Le calendrier de ce projet est maintenu et les travaux devraient commencer en septembre 2021.

10) Questions diverses :

M. Franck FROGER aimerait connaître l'avancement du projet d'agrandissement de l'école avec la création d'une cantine et d'une garderie.

M. le Maire lui répond que 3 architectes ont été retenus pour présenter chacun leur projet. Une réunion devrait être organisée par le Grand Reims d'ici fin juin 2021 pour le choix ultime.

La séance est levée à 21h35